

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril, à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre LEMETAIS, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM. Pierre LEMETAIS, David LAURENT, Valérie HEROUARD, Karima JOSSELIN, Gaétan DUPONT, Sylvain LEMESLE, Thierry ROBERT, Jean-Yves ROBERT formant la majorité des membres en exercice.

Absents : M. Nicolas MICHEL, Mme Vanessa GRENET ayant donné pouvoir à M. Pierre LEMETAIS, M. Baptiste REY

NOMBRE DE MEMBRES :

- En exercice : 11
- Présents : 8
- Votants : 9

DATE DE CONVOCATION : 23.03.2023

DATE D’AFFICHAGE : 23.03.2023

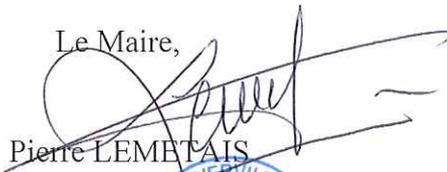
Objet : fongibilité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, pour l'exercice comptable 2023 :

- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

AINSI DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN CI-DESSUS.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

A CUVERVILLE-EN-CAUX, le 15 mai 2023

Le Maire,

Pierre LEMETAIS
